



LA SEMAINE DU SAIPER :

17 septembre au 21 septembre 2018

contact@saiper.net

Le calendrier des concours de recrutement 2019

Le J.O. du 11 août a publié les arrêtés d'ouverture et d'organisation des concours de recrutement d'enseignants pour 2019.

Pour tous les concours (sauf Polynésie) les inscriptions sont ouvertes du 11 septembre au 11 octobre 2018. Les arrêtés donnent aussi les dates des épreuves d'admissibilité. **Mais de nombreux points restent flous sur l'avenir de ces concours.**

Les épreuves d'admissibilité du concours externe aura lieu les 8 et 9 avril.

Celles du concours interne sont prévues pour le 18 mars.

La nouvelle formule est annoncée pour la rentrée 2019, d'éventuelles modifications seront apportées à la formation initiale et au développement professionnel continu à l'entrée dans le métier d'enseignant. Le statut de ces nouveaux recrutés pourrait basculer vers un statu d'apprentis rémunérés.

Education sexuelle : Une circulaire au B.O. :

Le texte sur l'éducation à la sexualité, parue au BO du 13 septembre, vise d'abord à combattre les rumeurs. " L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement", explique le BO. "En effet, l'éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire. Elle est complétée, à l'adolescence, par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps. L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées". Ces garanties sont renouvelées dans le texte. La circulaire prévoit 3 séquences par an tel que défini dans le décret.

Détachement dans les établissements français à l'étranger

Une note publiée au BO du 13 septembre précise les conditions de recrutement et détachement des enseignants dans un poste des établissements français à l'étranger.

LES POLES REMPLACEMENT ET LE DENI D'INEFFICACITE

Petit florilège des problèmes rencontrés :

- ✓ Le gag : le pôle nord s'est transformé en « pôle vord » sans que les informaticiens aient pu régler le problème.
- ✓ Il semblerait que la secrétaire du pôle sud - ouest ait démissionné
- ✓ L'inspecteur du Tampon, privé de secrétaire dédiée, se plaint de cette mission non demandée, les autres inspecteurs ont tendance à se servir en remplaçants avant les autres..
- ✓ Il n'est pas rare de voir trois ou quatre remplaçants pour le même poste, quand ailleurs il n'y a personne...
- ✓ Les promesses de coloration tombent dans l'oubli administratif
- ✓ La continuité des remplacements est inopérante, l'anticipation et le manque de souplesse ne permettent pas de remplacer dans un continuum pédagogique pourtant promis les collègues qui sont contraints de poursuivre leur congé maladie.
- ✓ Le refus de remplacer les absences pour droits syndicaux est réitéré
- ✓ L'information est tardivement donnée aux remplaçants qui arrivent dans les écoles en fin de matinée la plupart du temps

Au vu de ces bugs, nous devons relancer des actions pour que l'ancien système, finalement plus efficace soit restauré.

DIRECTION ECOLE : un rapport passé inaperçu et sans réaction syndicale majeure

L'organisation scolaire en France tient à notre histoire, tout comme la semaine des 4 jours et tout sauf mercredi, 90% des écoles ont moins de 10 classes et 35 000 sur 55 000 moins de 6 classes. Il s'agirait également d'intégrer les écoles dans un réseau piloté par un collège et de fusionner les écoles maternelle et élémentaire,

Cette taille ne peut se traduire en EPEP, seules les écoles supérieures à 10 classes conserveraient un directeur, les autres seraient rattachées au collège dont elles dépendent, 80% des directeurs réintégreront une classe.

Actuellement, la rémunération d'un directeur est inférieure de 40% par rapport au proviseur du collège et ils gagnent 7% de plus que leurs collègues.
500 postes de directeurs ouverts sur concours ou liste d'aptitude ? et beaucoup à la Réunion de fait.

Que va-t-il rester de ces préconisations ? Certainement la réduction du nombre de directeurs et le statut de chef-sous-chef.

EVALUATION CP CE1

Les évaluations commencent le 17 septembre 2018 et se terminent le 28 septembre 2018. Les écoles tests doivent elles, faire remonter les résultats pour le 21 septembre 2018. Les évaluations 2017 avaient été abandonnées discrètement l'an dernier, du fait de leur ineptie. Cette année, la qualité n'est pas meilleure mais la volonté ministérielle inflexible.

Outre l'absence d'un cadre juridique défini, il y a des problèmes de pagination, de contenu, de confusion pour les élèves. Les enseignants sont transformés en simples exécutants.

Nous proposons pour ceux qui souhaitent faire passer ces tests à leurs élèves(à 30 élèves ce n'est pas évident) de venir déposer symboliquement les livrets au rectorat le 26 septembre 2018. Cette action a été proposée à l'intersyndicale.

Le plan pauvreté dans l'éducation nationale

En France, l y a "2 milliards d'euros par an pour 9 millions de pauvres, 3 milliards par an pour 300 000 assujettis à l'ISF". C'est assez parlant.

L'éducation et l'alimentation :

Il y aura un fond qui versera des sommes aux DASEN qui eux-mêmes soutiendront des projets engageant des acteurs locaux pour des petits déjeuners et de l'éducation à l'alimentation. Il n'y aura pas un accueil déjeuner en Rep+ chaque jour, mais les enseignants et les associations locales seront invitées à monter des projets.

La médecine scolaire et la médecine de ville en concurrence :

Le plan annonce que la médecine de ville viendra en appui à la médecine scolaire dans le cadre du parcours de santé des enfants de 0 à 6 ans. La situation de la médecine scolaire est effectivement désastreuse puisque la visite obligatoire des 6 ans n'est plus passée dans beaucoup d'endroits faute de médecin scolaire. Mais cette mesure pourrait bien aggraver la situation au lieu de l'améliorer. D'abord parce que les missions des médecins scolaires nécessitent une formation. Surtout parce que là où la médecine scolaire est la plus déficiente , la médecine de ville est aussi en crise.

Droit à la déconnexion

Le bureau du SAIPER UDAS a transmis un courrier en ce sens à l'IA DAASEN